

CASTELNAUD-LA-CHAPELLE

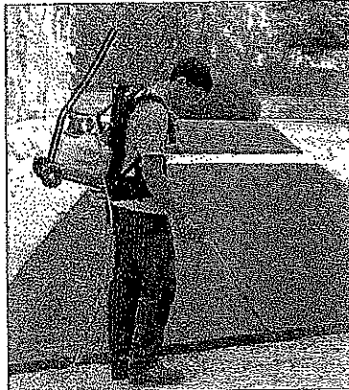
Une charte pour les espaces verts

Lancée en juin par le Conseil général, la charte visant à intégrer la pratique de techniques alternatives dans le domaine des espaces verts publics fait son entrée en Sarladais. L'exposé de ses enjeux environnementaux a fait l'objet d'une réunion d'information, lundi 12 décembre, en présence des élus et responsables de Syndicats des eaux des environs. Le programme était présenté avec, entre autres, les obligations de couverts végétaux (pièges à nitrates) suivant certaines cultures, un emploi moindre des phytosanitaires à titre professionnel, public ou privé...

Des pratiques raisonnées

La charte s'adresse, quant à elle, aux communes et intercommunalités intéressées par un accompagnement. Elle lie les entités territoriales au Département (qui est depuis 2009 à « 0 herbicide » sur les espaces placés sous sa responsabilité) au travers de plusieurs engagements, dont celui consistant en la formation des agents communaux. Expérimentée depuis le début de l'année en Ribéracois auprès d'une vingtaine de communes, elle a déjà donné lieu à quatre sessions en direction d'une cinquantaine d'agents.

« De notre côté, nous tenons à disposition des communes un spécialiste pour effectuer un diagnostic, explique Manuel Pereira, technicien au pôle paysages et espaces verts du Conseil général. Nous sommes conscients qu'on ne pourra pas remplacer le tout chimique par le tout alternatif. Il s'agit plutôt de mettre en avant un ensemble de solutions : paillage des massifs, utilisation de plantes couvre sol, désherbage thermique, gestion différenciée et communication sur l'acceptation de la



Le désherbage thermique, une alternative. PHOTO DR

«mauvaise herbe» (permettant de réduire l'emploi d'herbicides sur ses espaces communaux):

Zone sensible

La démarche doit aussi inciter à des pratiques similaires pour les particuliers, dans l'une des deux zones sensibles répertoriées, le bassin de la Dronne et le Sarladais, inscrites comme prioritaires. Ceci avec des répercussions majeures sur l'enrichissement de la biodiversité et la qualité des eaux. Les constats analytiques de l'eau potable sont loin d'être catastrophiques, avec entre autres des traces de pesticides bien en deçà des normes autorisées ; mais par exemple la présence rémanente de molécules d'Atrazine, un herbicide interdit depuis 2003 nécessite la poursuite des efforts.

D'autres réunions, dont une à Montignac début 2012, seront programmées. Dans un premier temps, Germain Peiro, député maire et président de la Communauté de communes du canton de Donnme va soumettre l'adoption de la charte à la délibération des élus locaux... Pour ouvrir la voie.
Titia Carrizey-Jasick